



REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE USCASA CYCLO VTT EDITION 2026



PREAMBULE La 22ème édition de la « Jarlandine » (ci-après l'Évènement) est organisée le dimanche 7 juin 2026 par l'association USCASA CYCLO VTT, dont le siège social est à Château-Arnoux / Saint-Auban, 15a, rue Henri Merle 04600

Votre inscription à l'Évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente. Les inscriptions s'effectuent via le formulaire en ligne jusqu'au 30 mai 2025 que vous trouverez sous l'onglet « Inscriptions » ou par retour de bulletin d'inscription avant le 5 juin 2026.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Évènement www.uscasacyclovt.com.

La Jarlandine est un événement VTT non chronométré balisé. Pour l'évènement, chaque participant doit avoir sa propre assurance accident et respecter scrupuleusement le code de la route sur l'ensemble des parcours.

La Jarlandine est accessible à tout pratiquants de VTT, licencié ou non, de plus de 16 ans au jour de l'évènement. Tout mineur de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte responsable participant.

Le port du casque : « coque rigide » attaché sur la tête est obligatoire.

Il est aussi possible de s'inscrire en tant que pédestre sur un parcours adapté à cette pratique.

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à tenir, pour respecter les milieux naturels traversés et pratiquer son activité de façon responsable, quelques gestes simples doivent être appliqués : Rester sur les sentiers balisés et espaces de pratique délimités, repartir avec ses déchets et ne laisser aucune trace de son passage. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement ainsi que sur l'aire des Salettes à Château-Arnoux.

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement ainsi que sur l'aire des Salettes à Château-Arnoux.

Les VTT musculaires restent prioritaires aux VTT à assistance électrique.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur les randonnées balisées.

Chaque participant est responsable de son matériel qui devra être en bon état de fonctionnement (vélo, casque, gants, lunettes, sacs etc.), l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de casse, de vol ou de perte.

L'inscription à la randonnée implique, de fait, l'application des consignes données par l'organisateur et l'utilisation de votre image à des fins de promotion. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout manquement aux règles de sécurité.

- ✓ **Modification – Report** : Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre Évènement organisé par l'Organisateur, du report de l'Évènement ou du remboursement du prix de l'inscription diminué, à l'exclusion de toute autre somme. Les parcours seront fermés à l'heure fixée par l'organisation.

Le participant atteste sur l'honneur,

- ✓ **Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.**
- ✓ **Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.**
- ✓ **Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.**